

Paris, le 11 janvier 2021

# Compte-rendu FORCE OUVRIÈRE CHSCT extraordinaire des DDI du 8 janvier 2021 Spécial suivi COVID-19

# Les points saillants issus de ce CHSCT :

À retenir: 2021 commence et risque d'être vécue comme la majorité de l'année 2020, dans des conditions sanitaires très restrictives et contraignantes pour la vie sociale et le collectif de travail. Une nécessité s'impose toujours donc, celle d'assurer encore et toujours le suivi de la gestion de la pandémie COVID-19 pour les prochains mois.

Le télétravail reste la règle en ces moments et la vigilance des services comme des agents est rappelée sur ces modalités prioritaires de l'exercice des missions.

Enquêtes hebdoma- daires	03/11	10/11	17/11	24/11	01/12	08/12	15/12	05/01 /21
Recours au télétravail (j/sem/ agent)	2,26	2,41	2,63	2,6	2,6	2,53	2,51	2,5
Cas COVID -15 jours	207	203	168	93	41	44	39	37

Cas Covid-19 (déclarés depuis moins de 15 jours) : une tendance à surveiller. Les chiffres remontés au 05/01/2021 ne représentent que 62% des DDI, puisque seules 142 DDI ont répondu à ce suivi hebdomadaire après la trêve liée aux congés de fin d'année. Force Ouvrière a alerté toutefois sur le transfert effectif des agents des DDI aux SGC dans les départements et aux conséquences directes que nous ne manquons pas de constater dès à présent : qui pour répondre aux diverses enquêtes ? Qui pour assurer le suivi quotidien des agents et selon quelle réactivité ? Seule réponse de l'administration qui admet que les différents calendriers de mise en œuvre sont maintenus, les enquêtes de suivi seront désormais adressées aux préfectures, aux SGC, et non plus aux DDI.

**Force Ouvrière** a questionné le MI dans le cadre de la campagne nationale de vaccination : quid d'une campagne de vaccination en milieu professionnel, par analogie avec celle organisée annuellement pour la grippe, dans le strict respect du volontariat et de la complète information des agents ? Si les conditions ne sont aujourd'hui pas réunies pour une telle éventualité - aucune autorisation gouvernementale et contraintes logistiques encore beaucoup trop fortes dans cette phase 1 du plan de vaccination qui consiste à vacciner uniquement les personnes fragiles et âgées, la tranche d'âges la plus élevée des personnels de santé et assimilés ainsi que les sapeurs-pompiers.. Les médecins de prévention sont volontaires pour y participer !

# Point matériels informatiques :

M. JACOB reste en attente de la répartition des matériels au sein des services demandée par Force Ouvrière. La DNUM travaille sur ce suivi attendu et confirme par ailleurs que les 10000 postes NOEMI commandés en fin de gestion 2020, et le centre de la DNUM situé à Limoges commence à les réceptionner pour les préconfigurer. Une externalisation finale est prévue pour permettre de les déployer au plus vite au sein des services relevant de Primes COVID: l'ATE (préfectures, DDI et certaines DR).

Force Ouvrière souligne que les agents des SIDSIC restent fortement sollicités dans un contexte général de mises en œuvre de nouveaux dispositifs et réseaux informatiques, de réorganisations matérielles (SGC et autres DDETS).

A souligner que 12 M€ ont été inscrits au budget MI 2021 dans le cadre du plan de relance et seront consacrés au financement des outils permettant le déploiement et l'amélioration des conditions de travail à distance: matériels informatiques, mais aussi dispositifs de visio-conférence, réseaux,... pour l'ensemble des services de

# Equipements de Protection Individuels

nombre de masques disponibles pour le mobilisés, avec l'utilisation réseau de l'ATE et les quantités distribuées propres moyens pour lesquels ils ne paraux services d'une part, utilisés par les viennent pas à être défrayés des dépasagents d'autre part, les stocks étant re- sements téléphonie ou internet, ou enconstitués régulièrement.

612 000 masques réutilisables ont ainsi été distribués aux services dont 343000 consommés. 2 millions de masques jetables ont été distribués dont 1680000 consommés, soit 78 %.

#### Report des congés 2020 :

L'instruction du MI (consultable ICI) a été diffusée in extremis avant la période des congés scolaires et très tardivement pour les services comme pour les agents, comme l'avait souligné Force Ouvrière lors du point du 16/12/2020. Néanmoins, ce sont ses dispositions qui s'appliquent pour les agents des DDI de chacun des ministères de l'ATE, à savoir le report des congés 2020 au 31/01/2021, et jus-

qu'au 31/03/2021 pour les agents ne disposant pas de CET, ou exceptionnellement. En d'autres termes, aucun agent ne devrait avoir de perte de jours de congés ou de RTT.

N'hésitez pas à faire remonter aux représentants Force Ouvrière les dysfonctionnements constatés, le nécessaire sera fait auprès de la DMAT pour faire appliquer cette instruction discutée auprès chaque ministère.

L'état du versement des primes COVID demandé par les OS leur sera transmis très prochainement. Quelques constats cependant après l'annonce des chiffres énumérés par le MI : une très grande disparité des agents des DDI ayant perçu cette prime selon leurs origines ministérielles: 4 757 agents de DDI, soit 18,35 % des effectifs. MAA 24 %, ministères sociaux 85 %, économiques et financiers 8 %, MI 1,76 % (hors périmètre des préfectures), MTE 4,74 %. Le recensement des agents pouvant bénéficier de cette prime a été réalisé de manière très aléatoire et la seule continuité des missions, essentielles ou non, pendant le confinement de mi-mars à mi-mai 2020 ne devait pas être le seul critère à retenir. Certains services n'ont recensé aucun En termes d'EPI, le MI nous précise le agent, alors que leurs agents sont restés core de consommables.

> Cette disparité dans le versement de la prime est également accentuée par ses taux variables attribués aux agents, selon leurs missions et leur catégorie.

> Taux 1 = 330 €, taux 2 = 660 € et taux 3 = 1000 €.

> Près de 41 % des agents ayant perçu la prime sont de catégorie A avec majoritairement le taux le plus élevé, 48 % de catégorie B répartis de manière équilibré entre les différents taux et presque 11 % de catégorie C avec majoritairement le taux le moins élevé.

### Réformes de l'OTE

A la demande de Force Ouvrière, et dans le cadre des réformes de l'OTE, le MI s'engage à conserver le GT de suivi de mise en œuvre des SGC et de faire le point régulièrement avec les OS.

**Force Ouvrière** reste vigilante aux agents concernés!

N'hésitez à prendre contact avec vos représentants Force Ouvrière!

## Représentants FO CHSCT DDI:

Soizig BLOT, DDPP 35 Lionel MARTINON, DDCS 26 Émilie PATTEYN, DDPP 17 Joël CANGE, DDTM 59 Marie-Annick GENUIT, DDTM35 Sandrine FOURCHER-MICHELIN, DDT 28 Experte: Gisèle VIMONT, DDT 03

> Prochaine échéance : CHSCT des DDI n°1 le 22/01/2021

...ensemble en 2021,



2020 ne pensaít qu'au víde...

